

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
<u>PARTIE 1</u> - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 DU BUDGET PRINCIPAL.....	5
I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	5
II. CONTEXTE NATIONAL	5
II.1. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES.....	5
II.2. TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ÉTAT	9
III. SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE	12
III.1. NIVEAUX D'ÉPARGNES.....	12
III.2. ÉTAT DE LA DETTE.....	12
III.3. ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL	14
IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019	16
IV.1 RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ESTIMÉ	16
IV.2 HYPOTHÈSES RETENUES POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2019	17
IV.2.1. FONCTIONNEMENT	17
IV.2.2. INVESTISSEMENT	22
IV.2.2. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2019 - 2023.....	25
<u>PARTIE 2</u> - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	25
<u>PARTIE 3</u> - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE	26

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il participe à l'information des élus et il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Les documents adressés aux élus permettent d'éclairer le débat en conseil municipal, dont les conditions sont prévues par le règlement intérieur. Ce débat d'orientations budgétaires permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs, des éléments prospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République le DOB s'appuie sur un Rapport des Orientations Budgétaires (ROB).

Ce ROB doit intégrer les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, les prévisions budgétaires et les éléments relatifs aux effectifs.

L'article D. 2312-3 du CGCT précise tous les éléments qui doivent être portés à la connaissance du conseil municipal avant tout débat sur les orientations budgétaires de l'année.

Selon les termes de l'article L. 2312-1 du CGCT, le rapport doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels : les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure, à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Ce document sera rendu public sur le site internet de la ville pour que tous les citoyens qui le désirent puissent en prendre connaissance.

Le présent rapport est organisé autour de 3 parties :

- PARTIE 1 - Orientations budgétaires 2019 du budget principal
- PARTIE 2 - Orientations budgétaires 2019 du budget annexe assainissement
- PARTIE 3 - Orientations budgétaires 2019 du budget annexe lotissement Bellevue

PARTIE 1 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 **DU BUDGET PRINCIPAL**

I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Engagements pour la période 2014-2020 :

- Période 2014-2017 : Gestion rigoureuse des finances :

- Assainissement des finances de la commune et rétablissement d'une capacité d'autofinancement à l'horizon 2017 ;
- Adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières de la commune : entretien voirie et bâtiments.

- Période 2017-2020 : Investissement dans des équipements structurants :

- Cadre de vie : voirie et bâtiments
- Programme de politique de la ville

En accord avec nos engagements et dans un contexte budgétaire contraint marqué par la baisse des dotations de l'État, les orientations du budget 2019 s'appuient sur la stratégie financière 2016-2020 :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant des services publics de qualité ;
- Conforter les recettes de fonctionnement ;
- Continuer à investir en respectant les équilibres financiers.

II. CONTEXTE NATIONAL

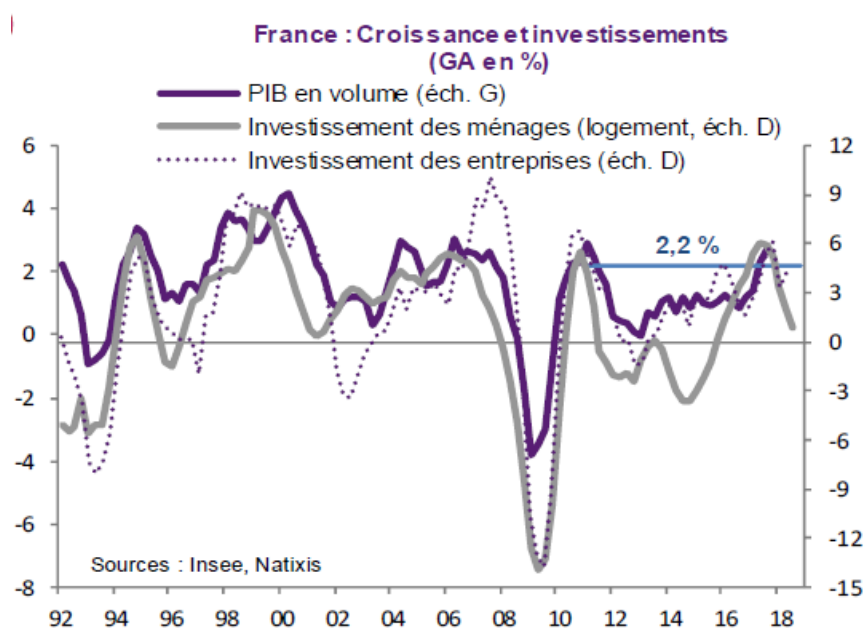
II.1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Rebond temporaire de la croissance attendu en 2019

Après une croissance vigoureuse de 2,3% en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la

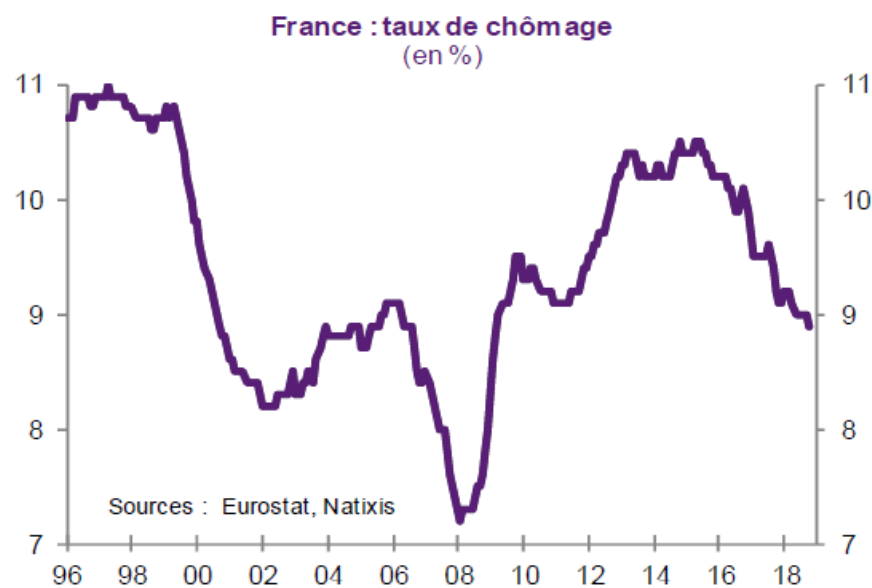
consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre.

Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée enfin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8% en 2019.



Le taux de chômage en légère baisse

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9% en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1%.



L'inflation en baisse

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole, l'inflation française (IPCH) a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac.

L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2% en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. Infine, l'inflation a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1% en moyenne contre 1,7% en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. L'inflation (IPCH) en 2019 est estimée à 1,2%, soit un retour au niveau de 2017.

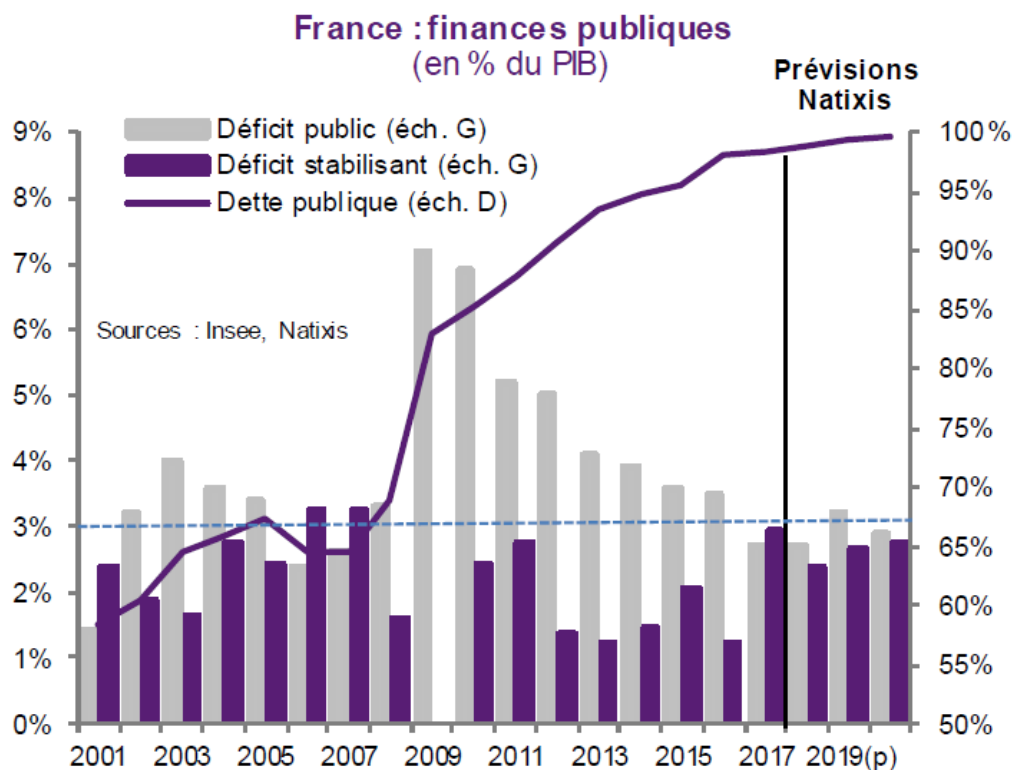
Des taux d'intérêt à un niveau faible

Les taux à court terme restent à un niveau très faible en 2018 selon les prévisions de la Banque Centrale Européenne.

France: une consolidation budgétaire retardée

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son en contre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques.

En septembre, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6% à 2,7%) et considérablement alourdi la dette publique, quia atteint le niveau record de 98,5% en 2017.



Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6% de PIB de déficit en 2018 à -2,9% en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7% en 2018 et -3,2% en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes. Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30% supplémentaire de retraités). Le coût total est estimé à 11 Mds€, financé partiellement à hauteur de 4 Mds€ mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFAs, et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions € de chiffre d'affaires.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5% en 2019 et frôler 100% en 2020.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement (Loi de finances 2019)				
% du PIB	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-2,7	-2,7	-3,2
Solde structurel des administrations publiques	-2,5	-2,3	-2,3	-2,3
Etat	-3,4	-2,8	-	-
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	-	-
Collectivités locales	0,1	0,0	-	-
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,3	-	-
Dette des administrations publiques	98,2	98,5	-	-
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	45,3	-	-
Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	55,0	55,1	-	-

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1point)

Sources : Loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018, PLF 2019, Natixis.

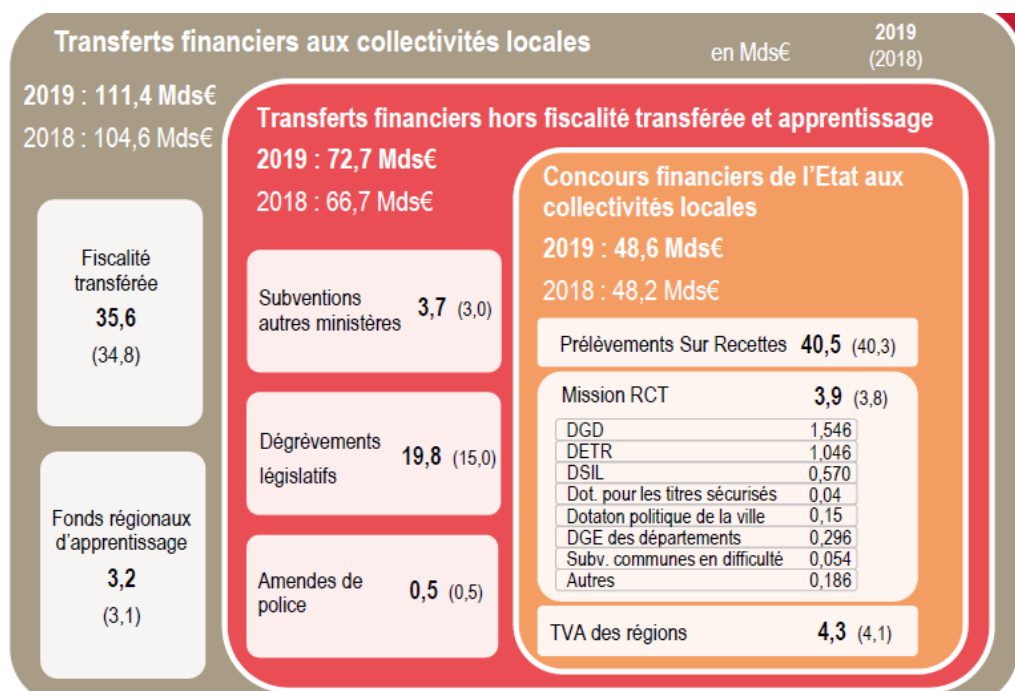
II.2. TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ETAT

Des transferts financiers de l'État aux collectivités en hausse dans la Loi de Finances 2019

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

Ils atteignent 111,4 milliards € dans la LFI 2019 à périmètre courant. Cette hausse de 6,5% par rapport à la LFI 2018 tient principalement à la 2ème vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+4,8 milliards €).

Le dynamisme de ces transferts financiers depuis plusieurs années est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives.



Les concours financiers de l'État (48,6milliards€): une quasi stabilité

Pour rappel, en 2018, les concours financiers aux collectivités étaient stables sur la période couverte par la loi de programmation (2018 – 2022).

En 2019, les principales variations des dotations aux collectivités concernent :

- la DSIL en baisse de - 45 M€ pour un montant de 570 M€ ;
- la DETR stable à 1 046 M€ ;
- la péréquation verticale : hausse de + 90 M€ de DSU (2 2291 M€) ; hausse de + 90 M€ de DSR (1 602 M€) et une stabilité de la DNP (794 M€) ;
- Baisse des dotations de compensation : -120 M€

Des mesures contraignantes sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement annuel

La contribution des collectivités locales au solde des administrations publiques pour l'année 2022 était fixée à 13 milliards €. Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts remboursements de la dette) de 2,6 milliards €.

Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2% par an. Seuls les

collectivités au budget supérieur à 60 millions € contractualiseront avec l'État.

Réforme de la fiscalité locale prévue en 2019, puis repoussée

D'ici trois ans, la Taxe d'Habitation sera recentrée sur les 20% de revenus les plus hauts et les résidences secondaires. La réforme vise à amplifier un mouvement déjà existant car nombre de dégrèvements de TH existent déjà.

En 2018 et 2019, l'Etat couvrira les dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

En 2020, une TH intégrale devrait être maintenue mais avec un seul pouvoir de taux sur 20% des contribuables et sur les résidences secondaires.

Un projet de réforme complète de la fiscalité locale était annoncée pour 2019 pour une mise en oeuvre en 2020, mais il est repoussé du fait du « grand débat national » et devrait être remanié à l'issue.

Part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En 2019, la DGF est stabilisée au même niveau qu'en 2018, à hauteur de 26,9 milliards d'euros en contrepartie du dispositif de contractualisation.

La péréquation horizontale : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

L'enveloppe globale de 1 milliards d'euros du FPIC est inchangée en 2019.

Revalorisation des bases

En 2018, La loi de finances 2017 prévoit que les bases évoluent selon l'inflation constatée sur 12 mois glissants (indice de novembre, publié en décembre). Pour mémoire, la revalorisation des bases de 2018 était de 1,24%.

Le taux de revalorisation des bases de la fiscalité directe locale devrait être de 2,2 % en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018.

III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

III.1. NIVEAUX D'EPARGNES

Le tableau suivant représente les niveaux d'épargne de 2016 à 2018 :

NIVEAUX D'EPARGNES	2016	2017	2018
Épargne de gestion	1 887 307	2 203 933	2 099 614
Épargne brute	1 530 792	1 884 929	1 791 381
Épargne nette	485 163	889 246	830 789

Ce tableau montre que l'épargne brute a progressé de 17 % entre 2016 et 2018 pour atteindre 1,79 millions d'euros en 2018, mais elle est en replie de 4,9 % par rapport à 2017.

Entre 2017 et 2018, la commune enregistre une épargne nette en baisse de 58 457 €, soit - 6,5 %.

III. 2. ETAT DE LA DETTE

Encours et annuité de la dette en 2018

Le montant de l'encours de la dette du budget principal au 31/12/2018 était de 8 674 661 € alors qu'il était de 9 052 254 € au 31/12/2017, soit une baisse de 377 593 €.

Répartition de la dette par nature :

Nature des taux	% de l'encours	Taux moyen (%)
Taux variable	2,74 %	5,19 %*
Taux fixe simple	74,22 %	2,84 %
Barrière simple	23,04 %	4,15 %

* 1 emprunt Dexia

Répartition de l'encours de la dette par établissements bancaires au 01/01/2019 :

Banques	Encours (en euros)	Pourcentage
Syndicat Électrification	7 030	0,09 %
BCME	248 488	2,86 %
Caisse des dépôts	1 026 478	11,83 %
Banque Postale	572 630	6,60 %
Crédit Agricole	922 926	10,64 %
Banque Populaire	1 078 453	12,43 %
Caisse d'Épargne	1 229 223	14,17 %
Dexia	3 589 433	41,38 %
TOTAL	8 674 661	100 %

En 2019, le montant prévisionnel de l'annuité est de 1 167 922,49 €, dont 312 909,74 € pour la part des intérêts et de 855 012,75 € pour la part du capital, sans nouvel emprunt.

En ajoutant les échéances de remboursement d'un emprunt nouveau de 885 000 € sur 15 ans, au taux d'intérêt fixe de 1,75%, le montant prévisionnel de l'annuité serait de 33 578 €.

Profil pluriannuel de la dette du budget principal :

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2017	1 329 141,80	995 683,21	333 458,59	0,00	9 052 254,65
2018	1 270 878,67	960 592,98	310 285,69	0,00	8 674 661,67
2019	1 167 922,49	855 012,75	312 909,74	0,00	7 819 648,92
2020	1 129 429,74	846 960,49	282 469,25	0,00	6 972 688,43
2021	1 059 196,33	809 248,79	249 947,54	0,00	6 163 439,64
2022	1 065 860,57	841 741,46	224 119,11	0,00	5 321 698,18
2023	982 927,52	818 090,53	164 836,99	0,00	4 503 607,65
2024	828 811,39	671 434,29	157 377,10	0,00	3 832 173,36
2025	833 677,72	697 694,79	135 982,93	0,00	3 134 478,57
2026	737 858,48	629 227,19	108 631,29	0,00	2 505 251,38
2027	671 141,01	586 903,91	84 237,10	0,00	1 918 347,47
2028	486 556,43	423 594,23	62 962,20	0,00	1 494 753,24

Évolution du ratio de désendettement :

Années	2016	2017	2018
Ratio de désendettement (encours du capital de la dette / épargne brute), exprimé en nombre d'années	6,3	4,8	4,8

Le tableau montre une amélioration de 6,3 ans à 4,8 ans entre 2016 et 2017, puis une stabilisation du ratio de désendettement à 4,8 ans en 2018.

III.3. ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

Structure des effectifs:

Au 31/12/2018, les effectifs pourvus représentaient 137 postes permanents, plus un collaborateur de cabinet, rémunérés avec une répartition par catégorie et par filière se décomposant comme suit :

Par catégorie :

- 6 postes de catégorie A
- 15 postes de catégorie B
- 116 de catégorie C
- 1 collaborateur de cabinet

Par filière :

- 27 agents de la filière administrative
- 77 agents de la filière technique
- 20 agents de la filière animation
- 7 agents de la filière sociale
- 5 agents de la filière culturelle
- 2 agents de la filière sportive

La durée annuelle du temps de travail à temps plein est de 1582 heures par an conformément à l'avenant du règlement intérieur de la collectivité de novembre 2014.

Tableau d'évolution des effectifs 2016 à 2018

Au 31/12/2018	EMPLOIS PERMANENTS			EMPLOIS NON PERMANENTS			Total
	Titulaires*	CDI Droit Public	CDD	CAE	Emploi d'avenir	Collaborateur de cabinet	
2016	131	7	5	3	1	1	148
2017	127	6	7	0	0	1	141
2018	126	4	7	0	0	1	138

* dont 4 stagiaires en 2018

Actuellement 10 agents titulaires sont en disponibilité.

Entre 2016 et 2018, les effectifs ont diminué de 10 postes.

Tableau de répartition des dépenses de personnels 2016/2017/2018

Libellés des comptes	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
Rémunération principale	2 783 260,88	2 786 833,18	2 680 883,49
NBI, SFT	58 701,09	61 429,89	61 803,31
Régime indemnitaire	564 864,43	516 061,67	475 035,67
Personnel non titulaire	521 359,97	544 384,22	518 338,69
Charges et Cotisations	1 768 401,91	1 799 497,74	1 676 594,86
Oeuvres sociales (COS)	56 228,65	56 390,22	56 544,22
TOTAL	5 752 816,93	5 764 596,92	5 469 200,24

Entre 2016 et 2018, le résultat de la maîtrise de la masse salariale sous l'effet des mesures décidées est de - 283 616,69 € , soit environ - 4,93 %.

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Les orientations budgétaires 2019 sont les suivantes :

- Poursuivre les économies déjà engagées ces dernières années sur la maîtrise des charges de fonctionnement. Après plusieurs années de baisse des charges de fonctionnement, les charges à caractère général et la masse salariale restent maîtrisées pour dégager une capacité d'autofinancement ;
- Maintenir les taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants ;
- Rechercher les marges en renégociant les contrats de prestation et en optimisant les achats ;
- Prévoir un niveau d'investissement pour répondre aux problématiques d'entretien du patrimoine et soutenir les investissements structurants prévus dans la deuxième phase du mandat ;
- Prévoir de contracter un emprunt à hauteur de 885 000 € qui permette de réaliser des investissements sans remettre en cause le désendettement engagé (en incluant un emprunt de 485 000 € pour les projets ANRU).

IV.1. RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ESTIMÉ

2018	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	469 407,71			200 000,00	469 407,71	200 000,00
Opérations exercice	2 449 530,79	2 574 537,34	8 610 839,82	10 345 323,44	11 060 370,61	12 919 860,78
TOTAUX	2 919 238,50	2 574 537,34	8 610 839,82	10 545 323,44	11 530 078,32	13 119 860,78
Résultat clôture	344 701,16			1 934 483,62		1 589 782,46
Restes à réaliser	263 441,78	523 059,90				
Résultat sur RAR		259 618,12				
Résultat définitif	85 083,04			1 934 483,62		1 849 400,58

Le résultat provisoire cumulé de l'exercice 2018 est de 1 849 400,58 €. Ce résultat sera affecté partiellement en fonctionnement et en investissement selon les équilibres budgétaires.

L'affectation du résultat sera la suivante :

- 200 000 € pour le fonctionnement.
- 1 649 400,58 € pour l'investissement.

IV.2. HYPOTHÈSES RETENUES POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2019

IV.2. 1. FONCTIONNEMENT

Concernant la section de fonctionnement, les hypothèses de prévision budgétaires indiquent une hausse globale de + 1,36 %. Cette hausse de la section de fonctionnement s'explique par plusieurs facteurs :

- Une hausse des charges à caractère générales (+8,5 %) qui provient principalement des augmentations tarifaires des coûts des énergies (fourniture de gaz et prestation de chauffage).
- Le niveau élevé de l'inflation en forte hausse en 2018 (+ 1,8 %) a pour répercussion l'augmentation des coûts des produits et des services.
- Plusieurs articles sont en hausse pour répondre aux besoins des services : entretien des véhicules, formations, alimentation, fêtes et cérémonie.
- L'impact de la création du reversement des recettes de fiscalité du foncier bâti générées par des constructions nouvelles sur les zones d'activité du Grand Périgueux (35 000€).

Les recettes de fonctionnement

Les dotations d'Etat sont stabilisées dans un contexte budgétaire qui reste contraint pour la commune.

Dotation globale de fonctionnement (1 618 942 € en 2018 ; 15,4% de la section de fonctionnement) :

- La part forfaitaire de DGF (1 094 341€ en 2018) devrait légèrement diminué en 2019 suivant la baisse de la démographie issue du dernier recensement ;
- Les dotations de péréquation :
 - Dotation de Solidarité Rurale : 298 780 € en 2018 resterait stable en 2019 ;
 - Dotation Nationale de Péréquation : 225 821 € en 2018 resterait stable en 2019.

Produits des services (769 159 € en 2019 ; 7,4 % de la section de fonctionnement) :

- Les recettes du restaurant scolaire et du périscolaire représentent l'essentiel des recettes des produits des services avec 423 026 € en 2018.

- Les remboursements de personnel mis à disposition auprès du Grand Périgueux (75 488€ en 2018) et des associations (158 098 € en 2018).
- Suite au transfert de l'ALSH au Grand Périgueux, les prestations de service pour l'ALSH représentent 111 214 € en 2018.

Autres recettes :

- Attribution de compensation : Après un montant de 578 798 € en 2018, le Grand Périgueux a communiqué les attributions de compensations de 2019 qui seront en baisse à 552 245€. Elles se décomposent de la manière suivante :
 - une base de 2016 : 605 947€
 - plus la fin du lissage du remboursement du transfert Petite Enfance : 45 298 €
 - plus le foncier bâti transféré (3,74points de fiscalité) : 297 156 €
 - moins le contingent SDIS : 196 756 €
 - moins le transfert de la compétence Emploi : 13 050 €
 - moins le transfert de l'ALSH : 186 350 €
- Dotation de solidarité communautaire : 171 679 € en 2018.
- FPIC : actuellement compte tenu de l'élargissement du périmètre de l'intercommunalité, les prévisions sont à prendre avec précaution. La commune a perçu 154 852 € en 2018 (contre 144 263 € en 2017) ;
- En 2018, les droits de mutation étaient de 172 251 €, par mesure de prudence la prévision 2019 devrait être minorée ;
- En 2018, Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires a été de 34 530 € ;
- En 2018, la participation de la CAF au titre du à contrat enfance jeunesse a été de 52 352 €.

La fiscalité directe locale (qui approchera les 70 % des recettes de fonctionnement en 2019).

Le montant des contributions directes perçues en 2018 était de 6 214 251 €. Le budget 2019 serait construit sans augmentation des taux de fiscalité directe. Le produit fiscal attendu en 2019 serait de 6 190 00 €.

Sont inclus dans le calcul :

- Une stabilité des recettes en incluant l'évolution des bases nominales qui devraient être de + 1 % .
- La reconduction de l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties du bailleur social du quartier prioritaire politique de la ville (depuis sa mise en place en 2016, un abattement de 101 515€ avait été compensé par l'Etat avec 39 259€, soit un solde négatif

d'environ 62 256 € / an).

- Les taux de taxe habitation et de la taxe foncière non-bâtie seront similaires à 2018.

Tableau de synthèse des recettes prévues en 2019

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018	OB 2019	Evolution 2018/2019
Opérations réelles	Atténuations de charges	55 197 €	15 000 €	-72,8%
	Produits des services	766 477 €	769 159 €	0,3%
	Impôts et taxes	7 123 070 €	7 252 795 €	1,8%
	Dotations, subventions	1 912 230 €	1 963 080 €	2,7%
	Autres produits de gestion	18 000 €	17 720 €	/
	Produits exceptionnels	0 €	25 000 €	/
	Produits financiers	0 €	0 €	/
	TOTAL RECETTES REELLES	9 874 974 €	10 042 754 €	1,7%

Les dépenses de fonctionnement

L'objectif est la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre permettant la réalisation des investissements.

Les charges courantes représentent 22,6 % des dépenses de fonctionnement en 2019. Elles seront en hausse de 8,5 % en 2019 par rapport au BP 2018.

Cette évolution s'explique par la nécessité d'anticiper des coûts de gestion plus élevés du fait de la hausse des prix (impact de l'inflation à 1,8 % en 2018 qui fut supérieure aux prévisions) et donc du « panier du maire » qui augmente plus fortement du fait de sa composition « produits » (énergies, alimentation, fournitures, prestations de services, maintenance, honoraires, formations...).

Une nouvelle dépense s'est ajoutée suite à la convention sur le reversement de la fiscalité foncière des entreprises de 50 % de la croissance des zones d'activités gérées par le Grand Périgueux. Le montant de ce reversement a été de 35 000€ en 2018.

Les charges du personnel représentent 55,2% des dépenses de fonctionnement et verront une stabilisation par rapport au BP 2018 :

- Les avancements d'échelon sont estimés à 15 714 € ;
- Les avancements de grade sont estimés à 10 000 € ;
- Des nouvelles valeurs de cotisations :

- Hausse du SMIC de 1,5%,
- Hausse des taux de cotisation à la retraite de CNRACL (par agent : de 10,56 % en 2018 à 10,83 % en 2019),
- FIPHFP : une dépense prévisionnelle estimée à 0 € ;
- Non remplacement de deux départs à la retraite : - 37 628 € ;
- Hausse du régime indemnitaire à 560 954 € ; soit + 18,09 % par rapport à 2018 du fait des mises en stage d'agents précédemment sous statut contractuel et du coût prévisionnel de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). En comparaison au régime indemnitaire actuel, le coût de la mise en place du RIFSEEP est estimé à 66 012€ y compris avec les cotisations.
- Le contrat de prévoyance du personnel et assurance d'un montant de 86 802€ en baisse de 0,99 % € par rapport à 2018 ;
- Œuvres sociales : les actions sociales confiées au Comité des Oeuvres Sociales (COS) sont estimées à un montant équivalent à 2018 (53 417,22 €). A ce montant, il faudra ajouter en cours d'année le coût des médailles et retraites.

Les autres charges courantes sont constituées de la subvention à la Caisse des écoles et au CCAS .

L'aide aux associations est examinée au cas par cas, avec une analyse précise des projets et des besoins de celles-ci.

Une provision de subvention de 110 000 € est prévue pour le budget de lotissement en cas de vente insuffisante des terrains.

	BP 2018	BP 2019	% 2018/2019
Caisse des Écoles	20 000	20 000	0 %
CCAS	65 750	65 750	0 %
Lotissement Bellevue	110 000	110 000	0 %
Subventions aux associations	311 087 *	306 130 *	-1,9 %

*avec les mises à disposition de personnel et l'ajout des conventions avec les associations, les dépenses enregistrées s'élèvent à 306 792€.

Les charges financières correspondent aux intérêts payés, aux Intérêts Courus Non Échus (ICNE), et aux frais de commissions. Le montant des charges financières prévisionnelles est estimé à environ 320 600 € en 2019 après un réalisé de 310 285 € en 2018.

	2018	2019	% 2018/2019
Charges d'intérêts de la dette	347 900	320 600	- 7,85 %

Tableau de synthèse des dépenses prévues en 2019

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018	OB 2019	Evolution 2018/2019
Opérations réelles	Charges à caractère général	2 153 151 €	2 335 544 €	8,5%
	Charges de personnel	5 700 001 €	5 700 000 €	0,0%
	Autres charges de gestion	756 057 €	764 042 €	1,1%
	Charges financières	347 900 €	320 600 €	-7,8%
	Charges exceptionnelles	30 700 €	42 000 €	36,8%
	Dépenses imprévues	92 633 €	90 000 €	-2,8%
	TOTAL DEPENSES REELLES	9 080 442 €	9 252 186 €	1,9%

ANALYSE FINANCIERE BP 2018 ET OB 2019

NATURE	BP 2018	OB 2019	Taux d'évolution OB 2019 / Budget 2018
Recettes de fonctionnement réelles	9 874 974	10 042 754	1,7%
Dépenses de fonctionnement réelles hors intérêts	8 720 442	8 931 586	2,4%
Épargne de gestion	1 154 532	1 111 168	-3,8%
Intérêts de la dette	360 000	320 600	-10,9%
Épargne brute (RF-DF)	794 532	790 568	-0,5%
Capital de la dette	1 050 000	900 000	-14,3%
Épargne nette	-255 468	-109 432	/
Ratio endettement (capital / recettes de fonctionnement)	0,92	0,86	/

Ces chiffres sont le résultat d'une projection prévisionnelle effectuée avec les éléments donnés par les orientations budgétaires. Ils sont encore appelés à évoluer en fonction des notifications de l'État (dotations, fiscalité,...) et en fonction de toute information utile concernant les charges courantes et de personnel pouvant apparaître et être prise en compte avant la réalisation du budget primitif.

IV.2. 2. INVESTISSEMENT

En 2018, **583 000 €** d'emprunts ont été mobilisés avec la Caisse des Dépôts sur les 600 000€ budgétés concernant l'entretien des voiries et des bâtiments municipaux.

En 2019, les dépenses d'investissement en restes à réaliser 2018 s'élèvent à la somme de **256 580,76 €** et seront reprises dans le budget 2019 :

- 8 828,46 € pour les bâtiments,
- 16 285,17 € pour l'informatique,
- 217 930,63 € pour les travaux de voirie,
- 13 536 € d'acquisition de matériel divers.

Les recettes d'investissement en restes à réaliser 2018 seront reprises sur le budget 2019 pour la somme de **523 059,90 €**. Il s'agit principalement de :

- 89 973 € pour des subventions prévues au titre des travaux du cimetière,
- 130 259,90 € : subventions prévues au titre des travaux d'aménagement du cadre de vie (aire de jeux, city stade, place des Justes) :
- 300 000€ : cession immobilière à EPARECA

Les opérations d'investissement prévues en 2019 :

Le programme d'investissement est estimé à **2 821 830 €** sans les restes à réaliser.

Voirie : 1 206 000 €

- Marché à bon de commande pour l'entretien : 680 000 €
- Trottoirs et bordures rue Jules Védryne : 220 000 €
- Bornes enterrées : 260 000 €
- Borne électrique Château des Izards : 11 000 €
- Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) : 10 000 €
- Barrières cimetière : 25 000 €

Développement durable : 130 000 €

- Piste cyclable : 100 000 €
- Aménagement paysager avenue de Gaulle : 20 000 €
- Renouveau végétal : 10 000 €

Paddle Tennis :	50 000 €
Bâtiments :	360 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Couverture du parvis du château des Izards: 85 000 € • ASPTT : 5 000 € • Reprise des fondations et travaux d'électricité de l'Église Notre-Dame située à Chamiers : 60 000 € • Sonorisation salle Pablo Neruda du centre Gérard Philippe et portes anti-panique : 66 000 € • Toiture du dépôt de Pareau : 30 000 € • Ecoles (dont fenêtres et interphone) : 26 000 € • Divers travaux bâtiments : 88 000 € 	
Matériel / Mobilier / Petits équipements :	178 601 €
<ul style="list-style-type: none"> • Services Techniques : 30 400 € • Service Culture: 13 511€ • Services Enfance/Restauration : 42 476 € • Divers pour les Services : 92 214 € 	
Véhicules :	250 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Camion Services Espaces verts : 50 000 € • Balayeuse : 200 000 € 	
Informatique :	50 000 €
Subventions d'équipement :	95 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • SDE 24 : 75 000 € • Amelia : 20 000 € 	
ANRU :	467 196 €
<ul style="list-style-type: none"> • EPARECA (pôle artisanal) : 91 200 € • Déconstruction 3 maisons (avenue du Général de Gaulle): 69 708 € • Aménagement Place Colonel Beltrame : 81 888 € • Numérique Ecole Eugène Le ROY : 92 400 € • Menuiseries Ecole Eugène Le ROY : 132 000 € 	
Attribution de Compensation au Grand Périgueux (ALSH) :	35 033 €
TOTAL :	2 821 830 €

Les financements des investissements en 2019 :

Emprunts :	885 000 €
Subventions :	215 000 €
Participation Balayeuse (Trélassac)	100 000 €
FCTVA :	55 000 €
TLE :	20 000 €
Autofinancement :	1 546 830 €
TOTAL	2 821 830 €

Le budget prévisionnel est un budget de continuité et en progression :

- Continuité : il rentre dans le cadre de la trajectoire financière du redressement des finances de la commune ;
- Progression : car il permet le début de la réalisation des investissements structurants liés à l'amélioration du cadre de vie et à l'amorçage du Projet de Renouvellement Urbain.
En comparaison aux orientations budgétaires 2018, les investissements sont en hausse de 543 832 €, soit +23,9 %.

IV.2. 3. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019-2023

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2019-2023 est composé de deux parties : d'une part, les dépenses d'investissement relatives au programme de renouvellement urbain en lien avec la maquette financière de la convention ANRU ; d'autre part, les autres dépenses d'investissement possibles.

PPI 2019-2023 en K€	2019	2020	2021	2022	2023	Total PPI	Moyenne annuelle
Projets ANRU	467	502	2 148	282	209	3 608	722
Autres investissements possibles *	2 354	1 500	1 800	1 700	1 800	9 154	1 831
TOTAL	2 821	2 002	3 948	1 982	2 009	12 762	2 552

* Hypothèse réalisée avec un emprunt de 1M€ en moyenne par an pour les investissements, soit une capacité d'emprunt de 5M€ sur les 5 années de la période.

Emprunt	885	400	2 400	600	700	4 985	997
----------------	-----	-----	-------	-----	-----	-------	-----

Les hypothèses d'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Dépenses de fonctionnement :
 - Charges à caractère générale : +2 % par an.
 - Charges de personnel : stabilité (0%).
 - Autres dépenses de fonctionnement : stabilité (0%).
- Recettes de fonctionnement :
 - Fiscalité : stabilité des taux des impôts directs et croissance des bases fiscales de +1 % par an.
 - Autres recettes de fonctionnement : stabilité (0%).

Le pic d'investissement de l'année 2021 pourrait être financé par un emprunt de 2,4 M€ et en conséquence, les emprunts des années 2020 (400 000 €), 2022 (600 000 €) et 2023 (700 000 €) sont plus faibles afin de respecter une moyenne annuelle de 1 M€ d'emprunt sur la période 2019-2023.

PARTIE 2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 **DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le projet du budget 2019 se présente comme suit :

1 - Section d'exploitation : 141 500 €

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 83 275 € seraient réparties comme suit :

- Dépenses de gestion (charges à caractère général, autres charges de gestion courante) : 63 575 €,
- Charges financières : 19 700 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 130 000 €.

La section d'exploitation dégage ainsi un autofinancement brut de 112 844,66 € qui feront l'objet d'un virement à la section d'investissement.

2 - Section d'investissement

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 55 000 € avec un emprunt nouveau.

Les opérations d'équipement d'un montant total de 647 222 € seront prévues en crédits nouveaux, avec la participation de la commune aux travaux de l'avenue du Général de Gaulle réalisés avec le Grand Périgueux.

Les recettes :

Après remboursement du capital de la dette, les investissements seront financés par autofinancement, pour un montant prévisionnel de 112 844,66 € ainsi que le report du résultat positif de 2018 soit 42 653,10 € et par emprunt de 500 000€ (Caisse des Dépôts).

PARTIE 3 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 **DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE**

A ce jour le nombre de terrains vendus et payés par leurs acquéreurs est de 21 (pour un montant de 456 500€), dont 1 signature d'acte notarié qui date de janvier 2019 pour 27 000€.

La municipalité dénombre 9 lots (pour un montant de 183 300€) réservés par des particuliers qui étudient un projet de construction sous réserve d'obtention d'un prêt immobilier. Le montant estimé des ventes de terrains pour 2019 est donc de 27 000€ + 183 300€ = 210 300 €.

Le développement de la commercialisation se poursuit par les actions suivantes :

- Une campagne de communication sur les supports publicitaires de la commune le long des axes passants (avenue de Gaulle et avenue Churchill) ;
- Réunion d'information avec les constructeurs immobiliers ;
- Opération portes ouvertes sur le lotissement ;
- Mise à jour régulière de la page consacrée à la promotion du Lotissement sur le site internet de la commune.

Le projet du budget 2019 se présente comme suit :

1 - Section d'exploitation :

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient réparties comme suit :

- Impôts : 13 000 €,
- Charges financières : 30 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à :

- Vente de terrains : 210 300 €
- Subvention du budget principal : 110 000 €

En fin d'année, à la clôture de l'exercice comptable, la section de fonctionnement doit être équilibrée à 0. L'ensemble des comptes sont contre-passés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour être inscrits en investissement. La section d'investissement fonctionne comme une fiche de stock.

2 - Section d'investissement :

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 108 000 €.